

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTÉ PLENIER

31 janvier 2023 – 14h15

Salle Gabriel Marty et distanciel

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	BIOY	Xavier	zoom				
A	BLANC	Didier			X	XAVIER BIOY	14H00
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie	zoom				
A	BASSANO	Marie	X				
A	GAUDIN	Hélène		X			
A	GINESTET	Catherine	X				
A	JULLIAN	Nadège		X			
A	NÉLIDOFF	Philippe	Zoom				
A	PELLE	Sébastien	X				
A	POUMAREDE	Matthieu	X				
B	BLIN	Olivier	X				
B	BRUGGEMAN	Maryline			X	ROMY SUTRA	14H00
B	CHAZELLE	Alexandre	X				
B	FABRIES-LECEA	Eugénie	X				
B	GROSCLAUDE	Laurent			X	ESTEBAN VARGAS MAZAS	14H00
B	IZAC	Laurent		X			
B	RIEUBERNET	Christelle			X	ROMY SUTRA	14H00
B	SUTRA	Romy	Zoom				
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah		X			
B	VARGAS-MAZAS	Estéban	X				
BIATSS	BERSON	Alexandre		X			
BIATSS				X			
BIATSS	FROSSARD	Cécile		X			

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
PARLONS CAMPUS	ROLLAND Théo	Titulaire	X			
	ARIECH Yanis	Suppléant	X			
	GONZALEZ Astrid	Titulaire		X		
	PAON Georgia	Suppléante	X			
	CLERC-ESPOSITO Loris	Titulaire		X		
	MIRAN Élisabeth	Suppléant		X		
	MIGAYROU Lou	Titulaire		X		
	NEVES SIMOES COIMBRA Carla	Suppléante		X		
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	YETTOU Alya	Titulaire	X			
	MENARD Maxime	Suppléante	X			

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	LAFOUX Mathieu	Titulaire		X		
	MARTY Marie	Suppléante	X			
ÉCHANGE ET COOPÉRATION	CORDELIER Antoine	Titulaire		X		
	ARAGON Emma	Suppléant		X		
PARLONS CAMPUS	BARIOLET Léa	Titulaire		X		
	DJIBO Hairaty	Suppléante	X			
	TERRIDE Terence	Titulaire	X			
	BRUNET-LABROUCHE Hugo	Suppléant		X		

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire		X		
	REGOURG Serge	Suppléante		X		
École des Avocats du Sud- Ouest Midi Pyrénées	CARRÈRE Thierry	Titulaire		X		
	CHAMAYOU Laurence	Suppléante		X		
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	ROUILLON VALDIGUIÉ	Titulaire			X	MATTHEIU POUMAREDE
						14H00

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 31/01/2023

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire		X			
	VIENNE Boris	Suppléant		X			
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle	Titulaire		X			
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant		X			
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	FEIRREIRA Chantal	Titulaire			X	EUGÉNIE FABRIES LECEA	14H00
	RASTOUL Franck	Suppléant		X			
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire	X				
	TOUSSAINT Marc	Suppléant		X			
Personnalité élue	GRANEL Laurent	Titulaire		X			

INVITES	NOM	Prénom	Fonction	Présent
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01	
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03	
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur de la FCV2A	
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur de la FOAD	
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef de Pôle Master Droit	
Monsieur	DEMEESTER	Loïc	SG École Européenne du Droit	
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	
Monsieur	ALOS MELERO	José	Directeur des Études et de la Scolarité	
Madame	TISSEYRE	Sandrine	Directrice IEJ	
Monsieur	RASS-MASSON	Lukas	Directeur ESL	

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 31/01/2023

Monsieur	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	Directeur E2DSP	
----------	---------------------	------	-----------------	--

Le conseil débute à 14h15.

Il est donné lecture des procurations.

Le premier semestre s'est bien passé, les examens aussi. Cependant, les copies ne sont pas encore toutes rendues. Par ailleurs, Monsieur le doyen a été alerté d'une modification en CFVU qui permettrait aux étudiants de quitter le cours ou épreuves sans motif précis. Nous n'avons jamais parlé de ce point auparavant et il aurait été souhaitable d'être associé à cette réflexion. Le point 2 de la charte des examens, dit que toute sortie temporaire en cours d'épreuve est interdite pour les épreuves d'une durée inférieure à 2h. Pour les épreuves d'une durée supérieure à 2h, une sortie temporaire peut être demandée après la 1ère heure d'épreuve. Toute demande de sortie 30 minutes avant la fin de l'épreuve ne sera pas autorisée. L'étudiant sera accompagné par un surveillant. Une question importante se pose, c'est l'organisation matérielle de cela. Les surveillants sont généralement peu et cela posera un gros problème pour assurer les sorties. Dans cette nouvelle version qui est disponible sur le site d'UTC, un autre point semble nouveau. C'est le point de la consultation des copies, qui permet à l'étudiant qui après avoir pris connaissance des résultats d'un examen écrit terminal, il a le droit, sur demande, à la consultation de sa copie. Ce droit s'exerce par consultation directe, inscrit au point 4, de la nouvelle charte des examens. Sur les deux points soulevés, l'idée, c'est de solliciter la CFVU de mars, pour qu'elle développe une réflexion là-dessus. Pour le deuxième point, nous allons au préalable vérifier l'arrêté Licence et sa coordination.

Le second semestre a commencé il y a quelques semaines dans de bonnes conditions, mais deux éléments posent problème, c'est que certains amphis sont très mal équipés, même largement inadaptés pour certains. Monsieur le doyen invite les enseignants-chercheurs et les étudiants à déclarer les amphithéâtres vétustes pour mobiliser la logistique. Le deuxième problème, est la dernière semaine de cours qui est largement impactée par les examens des autres composantes et qui a conduit à anticiper du mieux possible les cours. Ce qui amènera à une réflexion plus tard sur la question des emplois du temps.

La question du redoublement suit son cours et sera soumise à la CFVU du mois de mars.

Les modalités de contrôle de connaissance doivent être modifiées au plus tard au Conseil du 14 février 2023 pour la rentrée 2023-2024. Ce qui appelle à un dépôt des dossiers au plus tard au 07 février 2023.

La Charte des étudiants sera soumise au Conseil de faculté du mois de mars. Les étudiants travaillent sur cette question. Un groupe d'élus étudiant travail sur une première version qui par la suite, l'a envoyé aux autres élus étudiants. Après relecture de notre part, une réunion sera

organisée au mois de février pour échanger sur cette question-là. L'objectif est de discuter et de le voter au mois de mars.

Dernier élément, c'est le gros dossier en cours, c'est la mise en place de la plateforme monmaster.gouv.fr qui est ouverte à la consultation actuellement. Jeudi 02 février 2023, une réunion à destination des directeurs de Master est prévue, pour transmettre les informations complètes. Puis une première réunion à destination des étudiants aura lieu le samedi 11 février, Journée des Portes Ouvertes, une le matin et une l'après-midi. Nous organiserons un live diffusé du 13 au 18 février avec un format court d'exposé de 30 minutes et ensuite des questions écrites. L'objectif, c'est que tous les étudiants de Licence soient au courant et rassurés sur ce qui va se passer avant le 22 mars qui correspond à la date d'ouverture des candidatures.

Un dernier point sur les événements de la Faculté, nous sommes dans le mois de l'orientation, dont le 13 et 14 janvier, le salon Infosup, puis forum des métiers du 26 janvier 2023 qui a bien marché cette année grâce notamment aux enseignants qui ont accepté de banaliser cette journée-là au profit de la venue de 100 professionnels, 60 conférences, beaucoup d'ateliers, beaucoup de métiers présentés et beaucoup d'étudiants présents dans les locaux de l'université avec la participation d'un grand nombre d'enseignants qui ont accompagné les professionnels. C'est un grand succès du SUIO-IP que nous remercions. Le samedi 11 février, les JPO qui lors de cette journée vont se croiser à la fois nos propres étudiants qui vont venir prendre des informations que leur poursuite d'étude, mais aussi, les lycéens qui vont venir dans nos locaux à plusieurs titres et bonne nouvelle il en présentiel cette année. Pour finir ce point introductif, la Faculté de droit va rejoindre une manifestation qui est organisée par la Conférence des doyens depuis quelques années qui est la Fête du droit. En quelques mots, le 6 mars, nous débiterons avec une soirée organisée avec les collègues de droit social avec procès fictif, conférence entre autres. Le 7 mars aura lieu à partir de 19h00, la grande dictée juridique, en partenariat avec LexisNexis, écrite et prononcée par Wanda Mastor, qui a pour objectif de faire une communication auprès des étudiants sur l'utilité de maîtriser l'orthographe, la langue française avec une retransmission possible dans d'autres facultés. Le 8 mars aura lieu le buffet de la Faculté de droit avec la remise de prix de la dictée. Le jeudi 9, un colloque sera organisé et nous terminerons sur quelques notes de jazz, en collaboration avec l'étudiante Georgia Paon.

1. Point sur le projet École de droit : présentation et discussions du projet de statut

Une première version a été envoyée la semaine dernière. L'objectif aujourd'hui est d'évoquer et d'échanger sur ces statuts, puis ensuite les voter au prochain Conseil de Faculté, le 14 février 2023.

En quatre points, Monsieur le doyen présente le contexte et la volonté que le groupe de travail a voulu faire pendant les mois qui précèdent ce conseil. Premièrement, les statuts doivent être conformes aux textes qui régissent les Écoles au sein des universités, au code de l'éducation

et au code de la Recherche et actuellement, ils sont en relecture au niveau des affaires juridiques de l'université. Deuxièmement, un message politique est exprimé dans les statuts, notamment dans les missions, mais aussi dans la gestion quotidienne de l'École de droit. L'objectif, est que les institutions mises en place puissent conduire à lui donner une direction au moyen et au long terme. Ces institutions, se composent d'un conseil d'administration et d'un directeur exigé par l'article L713-9. Au-delà, elles se constituent d'un conseil des études et un conseil de la Recherche afin d'étendre là où c'est nécessaire, la présence des uns et des autres afin que la direction de l'École soit élargie aux enseignants-chercheurs, aux biatss, aux étudiants et aux extérieurs dans le but d'enrichir les débats, les décisions plus efficaces et que nous puissions prendre, dans l'intérêt de la collectivité des décisions stratégiques. Troisièmement, un certain nombre de points restent à trancher comme la place en conseil des études ou en conseil d'administration du service des bibliothèques et de la documentation. Pareil pour le département des langues et cultures. Quatrièmement, les statuts rassemblent des entités qui sont dispersées actuellement, les centres de Recherche, l'ESL, l'IEJ, l'École doctorale qui sont appelés à être encrés dans l'École, soit de manière fonctionnelle, soit de manière organique. L'objectif, c'est de donner plus de force pour rayonner en interne et en externe. Ces statuts ont pour ambition de porter une École de droit et son cœur disciplinaire, ouverte au monde sociaux professionnel dans le cadre du conseil d'administration et qui mettra en valeur les trois piliers les enseignants-chercheurs, les biatss et les étudiants.

Pour rappel, le planning de cette transformation en École de droit se découpe en plusieurs étapes ; un vote en conseil de faculté le 14 février 2023, un vote du CSA au mois d'avril, un vote du CA de l'université au mois de septembre pour aboutir à un décret de création de l'École de droit au 1^{er} janvier 2024.

Remarques des membres du Conseil :

- *Un questionnaire sur la Recherche devrait circuler auprès des centres, est-ce toujours d'actualité ?* Les statuts prévoient un centre de Recherche de l'École de droit, tout en assurant l'indépendance de ce centre de Recherche par rapport à l'institution. Parallèlement à ce travail, une réflexion sur la structuration de la Recherche est menée en lien avec les directeurs de centre. Dans ce cadre-là, un questionnaire est en cours d'élaboration destiné aux 150 enseignants-chercheurs. Ce questionnaire a pour objectif de donner une base de travail au groupe de travail sur la Recherche. L'idée première, c'est de dresser une cartographie de la Recherche, un questionnaire disciplinaire et sur l'appréhension de la Recherche. L'objectif, c'est d'aboutir à une structuration du centre de Recherche qui conservera un certain nombre de structures internes d'ici le mois de juin. Cette proposition passera devant le conseil de la Recherche de l'université. Le questionnaire en ligne sera effectif d'ici trois semaines. Puis des rencontres avec les enseignants-chercheurs au mois d'avril et ainsi être prêt au mois de juin.
- *Au niveau du collège des étudiants, l'idée de ne pas avoir un collège mixant des étudiants en Licence et en Master, mais en obligent à avoir un étudiant de chaque niveau dans les différents conseils posera des difficultés.* Suite à cette proposition, une difficulté accrue se pose, car dans cette configuration, il faudrait mener des élections

tous les ans. Soit on passe au collège et le problème se posera moins, soit on garde l'option de représentation de toutes les filières. Dans l'optique d'École, il y a une vertu pédagogique à intégrer nécessairement des étudiants de première année pour appréhender les élections et de représentativité de chaque année. Mais, Monsieur le doyen conçoit qu'en pratique ce n'est peut-être pas réalisable. Les élus étudiants seront reçus pour réfléchir à la rédaction de cet article.

- *Dans le projet de statut, peut-on assurer le niveau de représentation du département des langues ? Est-il possible d'inviter de façon permanent, un représentant du DLC pour créer un lien et un relais au niveau du département ? Peut-on utiliser l'écriture inclusive dans le projet ?* Concernant l'affirmation de la volonté de l'internationalisation de l'École, Monsieur le doyen rassure, car c'est un point présenté dans tous les paragraphes, à la fois dans les missions, la formation et la Recherche. Concernant le deuxième point, c'est comme le service des bibliothèques et de la documentation, nous devons évaluer s'il est mieux au niveau du Conseil d'administration en tant qu'invité permanent ou du Conseil des études, en tant que membre, ou bien les deux. Puis pour la question du genre dans l'écriture, il a été préféré d'écrire « la direction » plutôt que le directeur, car nous avons une recommandation du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, nous interdisant de produire des documents officiels en écriture inclusive.
- *Il est abordé à plusieurs reprises la question des centres financiers avec une délégation de signature. Qu'est-ce que cela veut dire ?* Plusieurs centres financiers dérivent du 911 actuellement, mais dans l'École de droit, il faudra absorber aussi ceux de l'IEJ et de l'ESL pour une unité budgétaire et chaque directeur aura une délégation de signature. *Dans l'article 2.3.2, abordant les activités de recherche de l'École, est-ce que le règlement sera annexé aux statuts dans deux semaines ?* Cette phrase peut être enlevée, car les statuts ne seront pas annexés d'ici le prochain Conseil. La création du centre de recherche est indépendante de la question des statuts et l'objectif est de garder cette indépendance pour ne pas soumettre le centre de recherche, ni au directeur de l'École, ni au Président du Conseil d'Administration, pour conserver sa liberté de recherche tout en conservant la relation unilatérale avec l'université. Nous créons les conditions de l'unité de l'École de droit et cela permettra dans un second temps de nous organiser fonctionnellement pour pérenniser la recherche en droit.
- *Pourquoi le nombre d'élus étudiants est drastiquement réduit dans le conseil d'administration ?* La fourchette choisie est haute par rapport à d'autres conseils similaires de l'université. Deux éléments nous ont conduits à cela, premièrement la diminution des membres du conseil d'administration par rapport au conseil de faculté et de surcroît, une augmentation des membres extérieurs. Des choix de représentativité a été faits entre les enseignants-chercheurs et les personnels biatss et les étudiants. Les prérogatives du conseil d'administration vont changer et la répartition des sièges se fera en conséquence.
- *Peut-on être élu dans plusieurs Conseils au sein de l'École ?* On ne pourra pas avoir de mention électorale au niveau central et au niveau d'une composante, par contre, il n'y a pas d'incompatibilité en interne dans les Conseils de l'École.
- *Les sections, existeront-elles dans l'École ?* L'intérêt des sections est d'être un lieu de vie de la communauté dans lequel les enseignants-chercheurs échangent. Par contre, une réflexion est menée sur la question des chairs juniors et l'objectif est que ce soit la mission du Conseil de la Recherche qui centralise cela.

Des corrections en lien avec les discussions vont être apportées avant le prochain Conseil de Faculté où seront votés les statuts. Une réunion de présentation sera programmée dans la quinzaine pour les enseignants-chercheurs.

2. Approbation des PV des conseils pléniers du 08 novembre 2022 et 06 décembre 2022

En l'absence d'observations, les comptes rendus sont **adoptés, en l'état, à l'unanimité**.

3. Étudiants en situation de handicap, Cécile le Gallou

La chargée de mission, handicap, inclusion et étudiants à besoins spécifiques, Madame le Professeur Cécile le Gallou, présente la politique handicap à l'université en lien avec toutes les composantes et les entités.

Il existe des handicaps visibles ou invisibles, psychiques et physiques. Les visibles peuvent être appréhendés plus facilement, car ils se voient, alors qu'il y a des handicaps invisibles qui ne se voient pas et qui concernent beaucoup de nos étudiants, c'est notamment le cas des DYS, les TSA, l'endométriose, le diabète, maladie Crohn et autres. Derrière des handicaps, il y a des conséquences en termes d'exclusion, le sentiment d'être jugé et parfois des situations d'infantilisation. Les difficultés soulevées par les situations de handicap ne sont pas réglées que par des aspects budgétaires. Il a cette appréhension du regard de l'autre, des peurs de discrimination qui sont exprimées par les étudiants en situation de handicap. Nous nous heurtons aussi à des difficultés externes comme des logiciels ou des plateformes comme Parcoursup, TMM qui ne sont pas créées par l'université et qui dépendent du ministère. Les axes moteurs de la politique de handicap, inclusion, c'est l'accessibilité qui est préférée et non pas l'adaptation qui laisserait sous-entendre qu'on diminuerait le niveau. Il faut travailler sur la confiance en soi/capacitisme des personnes en situation de handicap. Cela signifie qu'il faut orienter notre politique sur les capacités de ces personnes. Le troisième axe, c'est l'accessibilité et bénéficialité, c'est pour dire que lorsqu'on rend un cours, une formation accessible, on se rend compte que c'est bénéfique pour toute la communauté.

Des personnes sont dédiées, dont un bureau handicap, qui relève de la DES avec deux personnes actuellement et d'autres services dont la mission première n'est pas le handicap, mais qui travaillent sur les missions handicap avec collaboration avec le bureau. Il y a également acteurs externes comme les services médico-sociaux, le Crous, pôle emplois...

Les chiffres recensés le 04 juillet 2022 révèlent une hausse des inscriptions depuis 10 ans passant ainsi de 133 étudiants déclarés à 400 en 2021-2022. Nous sommes actuellement à 415 étudiants déclarés.

Concrètement, les dispositifs de notre université sont des actions de sensibilisation, l'accessibilité des locaux, des cours et des documents. Il faut aménager les examens, permettre aux étudiants de partir en mobilité internationale et permettre aux étudiants étrangers de venir dans notre université, facilité l'insertion professionnelle, l'accès au sport et à la culture sont essentiels à la vie d'un étudiant. Pour l'accessibilité aux locaux, un travail est mené avec le patrimoine qui a un schéma directeur qui s'appelle Ad'ap et nous comptabilisons 70% de conformité.

Dans les actions de sensibilisation menées lors de la semaine européenne de sensibilisation, le 15 novembre 2022, les services de l'université ont participé à un déjeuner dans l'obscurité a été organisé pour comprendre les personnes déficientes visuelles, formation du personnel avec Aspie-friendly. S'agissant de l'accompagnement global de l'étudiant, des actions ont été mises en place cette année (livret d'accueil ESH, liste de diffusion, création portail internet... Pour l'accueil d'étudiants étrangers, le SCREI se propose de traduire le livret d'accueil dans plusieurs langues. Le premier interlocuteur est le service de santé. Le médecin remplit une fiche de préconisation envoyée ensuite au bureau handicap pour l'aménagement des cours, des examens... Dans les prochaines actions de sensibilisation, le déjeuner dans le noir va être renouvelé. Pour libérer les ascenseurs une action « Sauve la planète, monte en baskets ! » avec l'aide du DAPS et biens d'autres.

De nombreuses actions sont en cours, dont une réflexion menée avec Monsieur le doyen sur une charte des documents de TD et des sujets d'examen. Les plaquettes de TD doivent être lisibles par l'ensemble des étudiants (dys). Cette trame de maquette sera destinée à l'ensemble des chargés de cours pour que les plaquettes soient lisibles par le plus grand nombre. Deuxième élément, les enseignants-chercheurs et les chargés de travaux dirigés ont besoin d'être formés sur ces questions-là pour correctement réagir, savoir comment répondre à ses étudiants. On peut progresser vite sur ces questions.

Le point de vue opérationnel d'Edith Rodriguez qui intervient pour faire part de ses difficultés rencontrées lors de son expérience d'étudiante étant non-voyante. Bien consciente que son témoignage concerne exclusivement le handicap visuel et n'est pas représentatif de l'ensemble des handicaps. Quelques difficultés ont dû être résolues lors de son parcours d'étudiante et la réponse apportée dépend des enseignants. Les enseignants ont beaucoup de questions et d'appréhension et ils ont du mal à orienter vers les bons interlocuteurs dus à une méconnaissance des services dédiés. Lors d'un examen, elle a rencontré une difficulté, car la transcription en braille choisie était en braille intégral, qui ne permet pas une lecture fluide qui approcherait la rapidité de lecture d'un voyant. Il faudrait capitaliser sur les mauvaises expériences pour ne pas réitérer ces problématiques. L'accessibilité informatique est un gros chantier, mais en cours d'amélioration, la bibliothèque dont les accès aux ressources numériques reste encore difficile, mais le travail d'amélioration a démarré. Le déplacement dans les locaux reste encore difficile, mais ut handicap répond bien à cela. Il est envisagé de faire des plans en relief des locaux pour faciliter l'orientation dans les différentes salles. Conclusion, il reste des petits soucis sont à résoudre.

Au mois de mai, au Conseil de Faculté, nous présenterons la fiche de TD retravaillée pour la prochaine rentrée. Petit à petit, par des chaînes de process, nous allons fluidifier l'accueil des étudiants déclarés en situation de handicap.

4. Scolarité

4 – A FCV2A :

- Modification des MCC 2022-2023 du DU MBA Juriste Commande Publique. Le volume horaire (hors examen) passe de 105h à 108,5 h. Le « module 8 : Les autres procédures classiques » deviennent : « module 8 : Les autres procédures classiques et la négociation et la négociation ». Une séance de méthodologie documentaire d'une durée de 3,5h est ajoutée dans l'UE7. Les heures seront financées par le FCV2A.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 31/01/2023

- Changement de nom du DU Contrôle exportation – sanctions économiques qui devient « Executive Certificate en contrôle des exportations et sanctions économiques ».

Ce point est adopté à l'unanimité.

4 – B FOAD :

- Évolutions et modifications de l'offre de formations
- Évolution légère de MCC : changement de libellé pour certaines matières, changement de volume horaire pour d'autres sans conséquence.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5. SCREI : 3 nouvelles conventions

Dans le cadre de la stratégie d'internationalisation de notre université, plusieurs conventions émergent.

Les deux conventions de mobilité étudiante avec l'université de Douala et l'université de Yaoundé II (au Cameroun) qui comprennent un accord-cadre et une mobilité étudiante qui comprend une mobilité d'étude classique avec une reconnaissance académique. Chaque convention prévoit l'échange de deux étudiants par an ou au semestre, du niveau L M D et elles sont valables pour une durée de 5 ans.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Puis nous avons la convention de mobilité doctorale avec l'université Félix Houphouët-Boigny (en Côte d'Ivoire). Cette convention prévoit l'échange d'un étudiant par année comprenant un minimum d'échange de 2 mois et elle est valable 5 ans.

Ce point est adopté à l'unanimité.

La convention d'application avec l'université de Dschang (au Cameroun) relative au projet « Pépinière doctorale et hub de recherche d'Afrique centrale au Cameroun ». Un accord-cadre et un accord de mobilité avec cette université ont déjà été signés le 04 mai 2022 et convention de subvention au programme de formation des formateurs professeurs des universités signée avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères le 01 août 2022. L'objectif de cette convention est de régler les aspects budgétaires pour la mise en place du plan de formation de ce projet. Cela permettra de renforcer les liens et les capacités des écoles doctorales. Le coût de cette convention qui s'élève à 32 500€ est supporté majoritairement par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères avec un financement de 10 000€ de notre université. Notre université prend en charge les dépenses relatives au déplacement des intervenants, ainsi que leur rémunération. Cette convention est valable jusqu'au 31 mars 2024.

Ce point est adopté à l'unanimité. 2h54

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 31/01/2023

6. Demandes de financement

6 - A Demande de subvention de 500 € pour le colloque « Fin de vie et territoires. Recherche pluridisciplinaire en faveur d'une réduction des inégalités territoriales dans l'accompagnement de la personne en fin de vie » le 17 mars 2023 organisé par l'IDETCOM.

Le financement est adopté à l'unanimité.

6 - B Demande de subvention de 2000 € pour le colloque « La fabrique du consentement des gouvernés ». Il se tiendra à Paris le 10 mars 2023 organisé par l'IMH.

Le financement est adopté à l'unanimité.

7. Questions diverses

7 - A La Fête du droit de la Faculté aura lieu du 06 au 09 mars 2023.

Ce point est adopté à l'unanimité.

7 - B FOAD

Les modalités d'organisation des modules d'ouverture constituent un ensemble d'enseignements transversaux d'ordre sociétal, mis en place dans le cadre des dispositifs d'aide à la réussite en licence. Ils sont destinés à favoriser l'accès à des cours de culture générale sur des problématiques et des enjeux contemporains. Cette formation est dématérialisée sur moodle et gérée administrativement par la FOAD. Jusqu'à présent, l'organisation n'avait pas été inscrite formellement. Ces modules avec des thèmes actuels profitent à tous les étudiants en Licence (S 2,4,6) avec bonification. Dans le cadre de la réflexion sur la réforme de la Licence, il faudra creuser pour savoir comment intégrer différemment ces aspects dès la première année.

Ce point est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 26.